



# Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230926-DEC-2023-86-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 04/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le 19 septembre 2023

**DEC-2023-86**

PTO / Centre commande publique / TL

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** l'arrêté du Maire (n° PERM-2022-108) en date du 25 Août 2022, reçu à la Préfecture de la Gironde le 09 septembre 2022, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, neuvième adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

**VU** la décision du Maire en date du 18 février 2020 (n° 2020.20), reçue par la Préfecture de la Gironde le 2 mars 2020, relative à la signature du marché n°2019-BRU029 pour la construction d'un groupe scolaire innovant à haute performance énergétique et bas carbone (E4/C2) à Bruges, qui a été attribué au groupement conjoint dont le mandataire est l'entreprise CHARPENTE CENOMANE, domiciliée à REQUEIL (72510), pour un montant global de 10 399 168,49 € HT soit 12 479 002,19 € TTC;

**CONSIDERANT** les demandes de travaux modificatifs intervenues en cours de chantier, validées par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage;

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** l'avenant n° 2, avec incidence financière, avec l'entreprise CHARPENTE CENOMANE, mandataire du groupement conjoint, domiciliée à REQUEIL (72510), d'un montant de 2.562,99€ HT soit 3.075,59€ TTC représentant une augmentation de 0,03%, portant le nouveau montant du marché à 10.978.288,40€ HT, soit 13.173.946,08€ TTC, représentant une augmentation globale en plus-value sur le marché initial de 5,57%.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

**Le Maire,**  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU

